Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Publics et Institutions – U4

Session 2017 • Code sujet : **SPE4PI** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **5**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Politiques publiques en faveur de la jeunesse (3 questions) **Page 3**

2. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://btssp3s.fr/assets/annales/bts-sp3s/E4 - ICAF et méthodologie de projet/2017/BTS SP3S - E4 - ICAF et méthodologie de projet - Session 2017 - 1-Sujet.pdf

1. Politiques publiques en faveur de la jeunesse

L'épreuve étudie l'évolution des politiques publiques en faveur des jeunes et les difficultés qu'ils rencontrent en matière d'insertion, d'emploi, de logement et d'autonomie. Les annexes présentent des dispositifs, des données sur les inégalités sociales et des graphiques sur les dépenses publiques et la pauvreté.

Question 1. Les politiques en faveur de la jeunesse ont évolué depuis les années 80. Présenter les dispositifs et mesures mis en œuvre pour répondre aux besoins des jeunes. Barème : 14 points.

Depuis les années 1980, l'action publique s'élargit progressivement : d'abord centrée sur l'insertion professionnelle, elle prend aussi en compte l'autonomie et les conditions de vie.

1. En 1982, les Missions locales accueillent et accompagnent vers la formation et l'emploi les jeunes de 16 à 25 ans sans qualification ni emploi. La DIIJ et le CIIJ, créés en 1983, coordonnent l'action de l'État.
2. En 2009, les plans gouvernementaux soutiennent l'information, l'apprentissage, la professionnalisation, l'orientation et la lutte contre le décrochage. Des actions portent aussi sur la santé, le logement et l'autonomie financière.
3. En 2010, le service civique associe engagement et indemnité de 540 à 600 euros. Le RSA est ouvert aux jeunes sous conditions d'activité antérieure. S'ajoutent CMU, aides au logement, bourses et aides fiscales aux familles.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les politiques évoluent de l'insertion vers une réponse plus globale : formation, emploi, santé, logement, engagement et autonomie financière des jeunes.

Question 2. Montrer que des inégalités sociales persistent malgré la mise en place de ces dispositifs et expliquer pourquoi. Barème : 14 points.

Les écarts persistent dans les études, l'emploi et le logement. Ils s'expliquent notamment par les inégalités de ressources et par un accès aux aides encore largement lié à la famille.

- Dans les trois ans après les études, 80 % des diplômés du supérieur ont un emploi, contre 30 % des jeunes n'ayant pas dépassé le collège. Parmi les 25-29 ans, 30 % des enfants d'employés et d'ouvriers ont un diplôme du supérieur, contre 66 % des enfants de cadres.
- Les jeunes sont plus exposés à l'emploi précaire et au chômage. De 31 à 36 % des moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi ne sont couverts par aucune des prestations citées.
- Le logement pèse davantage sur les jeunes ménages : 16,7 % vivent en surpeuplement, contre 1,6 % des ménages de plus de 65 ans. Les difficultés sont renforcées par l'origine sociale, les discriminations liées à certaines origines migratoires et l'absence de soutien familial.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les inégalités scolaires, professionnelles et résidentielles perdurent, car l'origine sociale, les ressources familiales et l'accès inégal aux droits influencent les parcours.

Question 3. Présenter les enjeux des politiques publiques en faveur de la jeunesse, en considérant que certaines dépenses sociales ne représentent pas seulement des coûts mais génèrent un retour sur investissement. Barème : 6 points.

Les jeunes constituent un âge de la vie qui nécessite des droits et un accompagnement adaptés. L'enjeu est de soutenir conjointement études, insertion professionnelle, logement, santé et autonomie, plutôt que de faire dépendre la transition vers l'âge adulte du seul soutien familial.

Le graphique souligne un déséquilibre des dépenses de protection sociale et d'éducation : en 2011, elles représentent 2 % du PIB pour les 18-24 ans, contre 17,2 % pour les plus de 60 ans. Parallèlement, le taux de pauvreté des jeunes passe de 17,6 % en 2002 à 23,3 % en 2012.

Investir dans la formation, la prévention du décrochage, le logement et l'insertion développe le capital humain et favorise la réussite professionnelle et familiale. Les retombées attendues sont sociales et économiques : davantage d'autonomie et d'emploi, moins de pauvreté et une contribution accrue à la collectivité.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Investir dans la jeunesse favorise l'autonomie, l'emploi et la réussite. Le retour attendu est social et économique, à long terme.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2017)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve Publics et Institutions - U4 du BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social, session 2017, code SPE4PI, dure 4 heures et a un coefficient 5. Elle traite de l'évolution des politiques publiques pour la jeunesse, de l'emploi, du logement, des inégalités et de l'investissement social à partir d'annexes textuelles et graphiques. Elle évalue l'exploitation documentaire, l'argumentation et la qualité de la composition écrite.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Les politiques françaises pour les jeunes associent aides directes, soutien familial et dispositifs d'insertion, avec une autonomie sociale souvent limitée.
- Le niveau de diplôme et l'origine sociale influencent les parcours scolaires et l'accès à l'emploi des jeunes.
- L'accès au logement indépendant est soutenu par des aides publiques et familiales, mais représente souvent un effort financier important.
- L'investissement social considère que certaines dépenses peuvent favoriser des retombées économiques et sociales, notamment la réussite professionnelle et familiale.

Points de vigilance & attentes du jury

- Présenter les dispositifs en reliant leurs publics, leurs objectifs et leur évolution, plutôt que de les énumérer sans explication.
- Étayer les constats d'inégalités avec les données des annexes et expliquer le rôle de l'origine sociale et des ressources familiales.
- Pour chaque graphique, repérer les catégories, les périodes et les unités avant de comparer les résultats.
- Réserver une attention particulière à la rédaction : l'expression-composition vaut 6 points sur les 40 points du sujet.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment exploiter les annexes pour répondre aux questions ?

Repérez les informations directement liées à la consigne, puis appuyez votre argumentation sur les textes et les données chiffrées. Pour chaque graphique, identifiez les catégories comparées, la période et les unités.

Q : Comment expliquer la persistance des inégalités entre jeunes ?

Reliez les différences d'accès aux diplômes, à l'emploi et au logement à l'origine sociale et aux ressources disponibles. Les annexes évoquent aussi le soutien familial et les pénalités liées à certaines origines migratoires.

Q : Comment répartir son temps pendant l'épreuve ?

L'épreuve dure 4 heures. Les trois questions valent 14, 14 et 6 points, et l'expression-composition vaut 6 points. Le sujet ne fixe pas de durée par question : prévoyez du temps pour organiser vos réponses et vous relire.

Q : Quels critères de notation faut-il particulièrement respecter ?

Le barème attribue des points aux trois réponses et à l'expression-composition. Il faut traiter les consignes, construire une argumentation claire et mobiliser les annexes pertinentes. Le sujet ne précise pas d'autre norme technique particulière.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btssp3s.fr/assets/annales/bts-sp3s/E4 - ICAF et méthodologie de projet/2017/BTS SP3S - E4 - ICAF et méthodologie de projet - Session 2017 - 1-Sujet.pdf

Ressources BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.